

POLITIQUE D'ÉVALUATION DE CARE INTERNATIONAL

I. INTRODUCTION

CARE a pour vision un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté aurait été vaincue et où les personnes vivraient dans la dignité et la sécurité. Conformément à cette vision et à notre engagement d'être une organisation apprenante qui utilise les informations et les données probantes pour éclairer ses actions, ses décisions et ses comportements, nous avons développé cette politique d'évaluation qui sera intégrée dans la pratique générale de CARE en matière de Suivi, d'Évaluation, de Redevabilité et d'Apprentissage (SERA)¹ et dans les systèmes SERA de l'ensemble de l'organisation.

Aux fins de la présente politique, le terme « évaluation » désigne le processus systématique d'examen ou d'appréciation de la qualité, de la performance, des résultats ou de l'impact de projets, d'initiatives, de programmes ou de stratégies, en cours ou achevés, mis en œuvre par CARE seule ou avec les partenaires. Les évaluations jouent un rôle important dans la mesure de l'impact du travail de CARE. Elles stimulent les processus d'apprentissage en cours et posent les bases de la redevabilité et de l'amélioration continues de nos programmes d'intervention. Par conséquent, la réalisation et l'utilisation d'évaluations de haute qualité sont essentielles à l'accomplissement de la mission de CARE qui consiste à créer des changements durables et à autonomiser les communautés.

Conformément à nos aspirations programmatiques et à la Vision 2030, nous veillons à ce que les évaluations des programmes d'intervention mis en œuvre par CARE et ses partenaires, dans le monde entier, respectent les engagements énoncés dans la présente politique. L'objectif de cette approche est de renforcer notre redevabilité envers nos différentes parties prenantes, ainsi que de tirer des enseignements et d'améliorer nos actions et la manière dont nous contribuons aux résultats dans l'humanitaire ou le développement.

CARE reconnaît que les évaluations peuvent :

- Avoir des centres d'intérêt différents en fonction des objectifs et des attentes des différentes parties prenantes. Par exemple, selon les critères du DAC de l'OCDE², les évaluations pourraient être centrées sur l'un des éléments suivants : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact ou durabilité. D'autres approches peuvent par contre se focaliser sur la valeur, le mérite ou l'importance des interventions du projet.
- Adopter des approches très différentes en matière de méthodologie de recherche ou de collecte de données (par exemple, qualitatives vs quantitatives, etc.) et de conception (par exemple, expérimentales, quasi-expérimentales ou non expérimentales). Par ailleurs, les évaluations peuvent parfois ressembler à des études de recherche (par exemple, une évaluation qui va au-delà de la confirmation que les résultats escomptés ont été atteints et/ou qui vise à tester une hypothèse et à produire des résultats généralisables).

Les dispositions de la présente politique s'appliquent à tout type d'évaluation de tous les projets, programmes, initiatives au niveau du système ou des stratégies de programme de CARE, peu importe leur orientation, leur méthodologie ou leur approche.

¹ Cette politique est axée sur l'élément ÉVALUATION du SERA. Les normes de CARE pour le SERA sont disponibles [ici](#).

² [Critères du DAC de l'OCDE](#) ou les [Normes humanitaires fondamentales](#). Important : Une évaluation unique peut rarement examiner tous les critères à la fois (impact, cohérence, efficacité, etc.). L'exploration de plusieurs critères nécessiterait normalement plusieurs approches et méthodes d'évaluation.

II. BUT

Dans la présente politique d'évaluation, CARE adopte une approche cohérente et coordonnée de l'évaluation de toute sa programmation - y compris les projets, les initiatives, les programmes et les stratégies de programme- dans le but de :

- Garantir que tous les programmes de CARE respectent les engagements convenus énoncés dans la présente politique, et que ces engagements sont appliqués de manière systématique tout au long du processus d'évaluation, depuis la planification et la conception de l'évaluation jusqu'à sa mise en œuvre avec une qualité méthodologique, et à l'utilisation de ses résultats.
- Garantir que, le cas échéant, les programmes de CARE produisent des données probantes de haute qualité de leur impact et de leurs résultats, soutenant ainsi la redevabilité de CARE à l'égard de sa Vision 2030 et permettant à CARE et à ses partenaires de démontrer l'importance de leurs contributions à un changement durable à l'échelle mondiale.
- Garantir une planification, une programmation et une prise de décision basées sur des données probantes au sein de CARE et dans les interventions avec les partenaires, en consignant systématiquement les leçons apprises et en exploitant les résultats de l'évaluation.

III. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique est soutenue et approuvée par toutes les entités de la confédération de CARE International (CI). Elle s'applique aux évaluations de :

- **Projets** : Interventions limitées dans le temps, avec une orientation bien définie (humanitaire, développement, nexus) et des ressources pour atteindre un ensemble de résultats souhaités et des objectifs/buts clairement définis liés aux effets/impacts attendus sur un ou plusieurs groupes de personnes.
- **Programmes et initiatives au niveau du système** : Ensemble d'actions cohérentes dépassant le cadre et le calendrier des projets individuels. Ces interventions visent à obtenir un impact positif et durable à plus grande échelle et au sein d'une population plus large, afin de provoquer des changements dans les systèmes et de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la pauvreté et de l'injustice sociale et de genre.
- **Stratégies de programme** : Un ensemble de priorités et d'objectifs organisationnels programmatiques auxquels les bureaux-pays, les bureaux régionaux, les équipes mondiales et d'autres organisations de CARE s'engagent à suivre en réponse aux défis les plus critiques dans un contexte particulier dans le but de favoriser un changement durable dans la vie des personnes pauvres et vulnérables.

IMPORTANT : Si CARE fait partie d'un consortium, voici comment s'appliquent les engagements de cette politique :

- Si CARE est le chef de file, les engagements de la présente politique d'évaluation s'appliquent à tous les projets, programmes et initiatives du consortium (en supposant que CARE a la responsabilité globale de l'ensemble du consortium).
- Si CARE n'est pas le chef de file, CARE doit, dans la mesure du possible et si cela est pertinent, intégrer des éléments de cette politique dans le travail du consortium ou au moins dans les interventions dont CARE est responsable.

Bien que tout doit être mis en œuvre pour respecter les engagements de la présente politique, des exceptions peuvent être autorisées dans certains contextes, par exemple lorsque les processus de suivi et d'évaluation sont directement gérés par le bailleur.

IV. ENGAGEMENTS

Cette politique est ancrée dans la Vision 2030 et les Principes de programmation, ainsi que dans les Normes de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage de CARE. Les engagements de cette présente politique englobent ce que CARE considère comme les éléments les plus critiques pour assurer des processus d'évaluation qui sont utiles, tout en favorisant la participation, l'apprentissage et la redevabilité, et en fournissant des données probantes et des résultats de hautes qualités alignés sur les objectifs de notre Vision 2030 et les principes et obligations de l'organisation.

La politique définit deux types d'engagements : fondamentaux et élargis.

Les engagements **fondamentaux** s'appliquent à tout type d'évaluation dans tous les projets, programmes, initiatives au niveau du système ou stratégies de programme de CARE. Leur objectif est d'assurer la participation de toutes les parties prenantes à l'évaluation, de définir clairement la portée de chaque évaluation et de veiller à ce que les conclusions de l'évaluation soient prises en compte.

Les engagements **élargis** vont au-delà des engagements fondamentaux. Ils ne s'appliquent qu'aux projets, aux programmes, aux initiatives au niveau du système ou aux stratégies de programme qui répondent à des critères précis exigeant expressément l'évaluation de l'impact ou des résultats. Ainsi, les engagements élargis visent à renforcer la capacité de CARE à évaluer et à mesurer son impact durable. Ils fournissent des orientations sur la manière de financer les évaluations d'impact/de résultats, sur les résultats à mesurer et sur la manière de renforcer systématiquement la capacité d'évaluation.

1. Engagements fondamentaux pour toutes les évaluations de projets (humanitaires, de développement, nexus), de programmes et d'initiatives au niveau des systèmes

Engagement fondamental 1 : Participation et inclusion

- Toutes les phases du processus d'évaluation (y compris la préparation, la planification, la mise en œuvre, l'analyse, l'établissement de rapports, la diffusion, l'apprentissage et l'utilisation) sont entreprises grâce à un leadership partagé et/ou un engagement significatif de la part des partenaires, des participant-es (avec un accent particulier sur les femmes, les filles et les personnes ayant divers types d'identité de genre et/ou d'orientation sexuelle), des bailleurs et d'autres parties prenantes.
- Les processus d'évaluation sont inclusifs, adaptés aux cultures et accessibles aux différents besoins et capacités de toute personne souhaitant y participer. Chaque phase du processus d'évaluation s'appuie sur les points de vue des différents groupes d'acteur-ric-e-s impliqué-e-s, en accordant une attention particulière aux pratiques et réalités culturelles locales, ainsi qu'aux besoins, voix et points de vue des personnes les plus marginalisées.

Engagement fondamental 2 : Garantir la qualité de la conception de l'évaluation et de l'établissement des rapports

- **Les termes de référence (TDR) pour la conception de l'évaluation** sont élaborés conformément au modèle et aux critères des TDR suggérés par CARE. Ils abordent des éléments essentiels pour assurer la cohérence et la pertinence de chaque étape du processus d'évaluation. Une attention particulière est accordée afin de garantir que l'évaluation :
 - ait un objectif clair pour éclairer l'apprentissage, la prise de décision et l'action ;
 - se concentre sur la mesure de ce qui est le plus critique, le plus pertinent et ce qui pourrait engendrer le plus d'apprentissages pour les différentes parties prenantes, et qu'elle intègre intentionnellement le contexte et les connaissances locales lors de la définition de ce qui doit être mesuré afin d'éviter de surcharger les différent-e-s acteur-ric-e-s ;

- utilise des méthodes objectives, appropriées et fiables qui sont alignées aux normes sectorielles, qui intègrent et respectent les mécanismes ou les pratiques culturelles existants (par exemple, les systèmes autochtones/traditionnels) et « ne pas nuire » à la population locale, au climat ou à l'environnement ; et
 - respecte les normes convenues par CARE en matière de sauvegarde et de gestion responsable des données qui, entre autres, garantissent le consentement et la protection des personnes et de toute donnée sensible/privée. L'évaluation est menée avec intégrité et dans le respect des normes sociales et culturelles et reconnaît le droit des personnes de refuser de fournir des informations ou de participer au processus d'évaluation.
- **Le Rapport d'évaluation comprend toutes les conclusions et les analyses de l'évaluation**, et répond aux normes de contenu et de qualité indiquées dans le Modèle de rapport d'évaluation de CARE. Le document répond aux exigences établies dans les TDR et les conclusions sont clairement présentées et exploitables à des fins de redevabilité et d'apprentissage.

Engagement fondamental 3 : Plan de réponse à l'évaluation

- Les conclusions et les recommandations des évaluations sont suivies par un Plan de Réponse de la Gestion de l'Évaluation. Le **modèle de plan de réponse à l'évaluation de CARE** comprend :
 - les décisions sur l'adaptation des programmes existants ;
 - les éléments à incorporer dans la conception et l'exécution des programmations futures ;
 - des actions visant à promouvoir la réflexion et l'apprentissage organisationnel ; et
 - des actions visant à transformer les résultats de l'évaluation en données probantes pour le plaidoyer ou les actions d'influence.

Engagement fondamental 4 : Transparence et partage des conclusions de l'évaluation

- Les rapports d'évaluation sont publiés et rendus publics sur <http://www.careevaluations.org>. Des exceptions peuvent toutefois être faites lorsque :
 - la publication représente un risque pour les participants-es ;
 - la publication peut compromettre les stratégies de plaidoyer de CARE ; ou
 - l'évaluation/l'appréciation est principalement destinée à des fins internes (par exemple, le suivi post-distribution ou les revues internes après action).
- Les conclusions de l'évaluation sont partagées dans les langues parlées par les parties prenantes, la priorité étant donnée aux langues des participants-es au projet. Le format de présentation des conclusions dépend des préférences des destinataires, de leur niveau d'alphabétisation, des canaux disponibles, etc.

2. Engagements élargis pour l'évaluation de l'impact ou des résultats de grands projets (humanitaires, de développement, nexus)

Les évaluations d'impact ou de résultat observent et suivent les changements survenus dans la vie des groupes d'impact, et analysent les raisons de ces changements et la manière dont ils sont survenus. Bien qu'une évaluation de l'impact ou de résultat de la totalité (100%) des projets de CARE permettrait certainement d'améliorer la qualité de la programmation et de l'apprentissage dans toutes nos actions, il est entendu que les évaluations de projets varient et ne comportent pas toujours d'évaluation de l'impact ou n'ont pas la capacité et les ressources nécessaires pour mesurer l'impact ou les résultats. Compte tenu de cette limite, CARE s'engage à faire en sorte qu'au moins **les grands projets** (tels que définis dans l'encadré ci-dessous) puissent démontrer leur contribution à un changement durable dans la vie de différents groupes de personnes. Ainsi, la barre est placée plus haut pour les évaluations de tels projets afin de mesurer et de démontrer les résultats et l'impact par rapport aux **indicateurs d'impact de**

la Vision 2030 de CARE. Ainsi, en plus de respecter tous les engagements fondamentaux spécifiés ci-dessus, les grands projets (ou les projets répondant aux critères de CARE pour les grands projets) devraient respecter les engagements élargis décrits ci-dessous.

CARE considère que le terme « grands projets » comprend :

- **Les projets de réponse humanitaire** d'une durée ≥ 6 mois et d'un budget $\geq 250\ 000$ USD
- **Les projets de développement à long terme, les projets nexus ou les projets humanitaires traitant d'une crise chronique (c'est-à-dire à long terme et sans perspective de résolution)** avec une durée ≥ 24 mois et un budget qui est :
 - $\geq 500\ 000$ USD en un seul accord de financement (par exemple, un accord unique de 4 ans avec un montant $\geq 500\ 000$ USD au total) ou
 - $\geq 250\ 000$ USD en plusieurs accords pluriannuels (par exemple, un accord qui est renouvelé chaque année avec la même portée et le même objectif pour des montants $\geq 250\ 000$ USD/an)

Les seuils ci-dessus ont été établis sur la base de l'analyse du portefeuille de CARE, de l'identification de ses projets les plus importants et des exigences pour ces projets de mesurer et de démontrer les changements survenus en termes d'impact dans la vie des populations cibles.

Les engagements élargis pour les projets qui atteignent les seuils de mesure d'impact sont les suivants :

Engagement élargi 1 pour les grands projets : Assurer des ressources suffisantes pour l'évaluation

- Les projets consacrent au moins 3% du budget de leur programme à l'évaluation. Cette allocation comprend toutes les ressources nécessaires destinées à **assurer la mesure de l'impact ou des résultats**. Les projets envisageant des processus d'évaluation plus élaborés (par exemple utilisant des méthodes quasi-expérimentales et/ou mis en œuvre en collaboration avec des institutions de recherche ou universitaires) peuvent s'attendre à consacrer jusqu'à 20%, ou plus, du budget de leur programme à l'évaluation.

Engagement élargi 2 pour les grands projets : Alignement sur la Vision 2030 de CARE

- Les évaluations génèrent des données probantes sur l'impact ou les résultats dans la vie de différents groupes de personnes grâce à l'adoption et à la mesure des **Indicateurs globaux d'impact et de résultats de CARE**, ainsi que de tout autre indicateur/élément probant qualitatif ou quantitatif pertinent ou requis pour la redevabilité et/ou à l'apprentissage par les différent-e-s acteur-ric-e-s (participant-e-s, partenaires, bailleurs, autres parties prenantes). Conformément à nos engagements de la Vision 2030, les femmes, les filles et les communautés marginalisées sont au cœur des évaluations.
- La collecte de données probantes sur l'impact ou les résultats répond aux exigences minimales suivantes en matière de données quantitatives et qualitatives :

<p align="center">Projets de réponse humanitaire Durée ≥ 6 mois Budget ≥ 250 000 USD</p>	<p align="center">Développement, projets nexus et projets de crise humanitaire prolongée Durée ≥ 24 mois Budget ≥ 500 000 USD (contrat unique) ou ≥ 250 000 USD (par an dans le cadre d'un contrat pluriannuel)</p>
<p>QUANTITATIVE Au moins une mesure par le biais de l'enquête finale/suivi post-distribution (PDM) ou d'une autre évaluation de la QUALITÉ (« L'aide humanitaire répondait-elle aux normes de qualité ? ») et de la SATISFACTION (« Les personnes ont-elles été satisfaites de la qualité, de la pertinence, de la sécurité, de l'intégration et de la redevabilité de l'aide qu'elles ont reçue ? »)</p> <p>Mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins un indicateur du domaine d'impact HUM : indicateurs 19 et 20 et sous-indicateurs 20.1 – 20.13 • Au moins un indicateur d'égalité de genre, surtout si le projet est fortement axé sur le genre. • Tout indicateur de pauvreté et de voies d'impact, le cas échéant, en fonction de l'orientation du projet. <p>QUALITATIVE Données probantes sur le POURQUOI des changements quantitatifs, d'autres changements inattendus, des réussites ou des échecs.</p>	<p>QUANTITATIVE Au moins deux mesures comparables (par exemple niveau de référence/niveau final) démontrant l'impact ou les résultats dans la vie des personnes.</p> <p>Mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins un indicateur d'égalité de genre • Au moins un indicateur du domaine d'impact • Tout indicateur de pauvreté et de voies d'impact, le cas échéant, en fonction de l'orientation du projet et de son travail sur le changement au niveau des systèmes et de la mise à l'échelle. • Examiner les changements survenus au niveau de l'agence, des relations ou des structures des personnes (conformément au cadre de l'égalité de genre). <p>QUALITATIVE Données probantes sur le POURQUOI des changements quantitatifs, d'autres changements inattendus, des réussites ou des échecs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les données probantes, relatives à l'impact ou aux résultats, générées par l'évaluation sont communiquées au Système d'information et de rapportage sur l'impact des projets et des programmes (PIIRS) qui suit et compile les chiffres agrégés afin d'évaluer les progrès réalisés par CARE dans le cadre de sa Vision 2030 et de ses engagements mondiaux. 	

Engagement élargi 3 pour les grands projets : Renforcement des capacités

- Les évaluations comprennent un volet de renforcement des capacités. Ce renforcement des capacités peut se faire de plusieurs manières, notamment :
 - la formation formelle, par exemple, un évaluateur externe forme l'équipe à la méthode d'évaluation choisie ; ou une équipe de projet organise une réunion d'apprentissage croisé avec un autre pays ou une autre équipe de projet dans un autre lieu qui a l'expérience du type d'évaluation à effectuer ;

- l'apprentissage pratique, par exemple l'évaluateur et l'équipe de projet exécutent conjointement certaines phases du processus d'évaluation, comme l'analyse et la diffusion des conclusions/résultats ; et
- la standardisation des outils, par exemple lorsqu'une équipe-pays adopte des outils de collecte de données harmonisés et testés qui ont été mis en œuvre avec succès dans le cadre d'une évaluation particulière.

3. Engagements élargis pour évaluer l'impact ou les résultats des programmes ou des initiatives visant à obtenir un impact ou des résultats à grande échelle

Les évaluations d'impact des programmes ou des initiatives au niveau des systèmes sont distinctes des évaluations de projets traditionnels. Elles nécessitent des questions d'évaluation et une méthodologie différente. Par exemple, le changement au niveau des systèmes se produit souvent à l'échelle nationale ou à l'échelle d'un portefeuille de programmes (par exemple, changement dans la façon dont tout un système de santé d'un pays fournit des services), ce qui oblige l'évaluateur à synthétiser les données probantes relatives à l'impact ou aux résultats à partir d'un éventail de sources, souvent issues d'interventions multiples.

Par ailleurs, l'impact des programmes ou des initiatives de changement au niveau des systèmes prend généralement beaucoup de temps à se matérialiser (par exemple, l'impact d'un changement de politique nationale ne sera mesurable que lorsque la politique sera mise en œuvre et dotée de ressources ou lorsque les changements dans les normes sociales prendront racine et deviendront évidents). Compte tenu de ce décalage, l'impact des programmes ou des initiatives au niveau des systèmes peut rarement être mesuré par les systèmes MEAL au niveau des projets. Pour cette raison, CARE s'engage à :

Engagement élargi 1 pour les programmes/initiatives au niveau du système : Assurer des ressources suffisantes pour l'évaluation

- À compter de l'année fiscale 2026, les Membres, les Affiliés et les Candidats de CARE vont conjointement et délibérément constituer des fonds et assurer la disponibilité de ressources pour investir stratégiquement dans au moins une évaluation continue d'un programme, ou d'une initiative au niveau des systèmes, chaque année et dans chaque région de CARE, qui sera sélectionnée en utilisant les critères suivants :
 - le programme/l'initiative au niveau des systèmes est stratégiquement pertinent pour la politique globale de CARE ou les objectifs de changement des systèmes ;
 - le programme/l'initiative au niveau des systèmes entraîne un changement potentiellement important pour les femmes et les filles ; et
 - le programme/l'initiative au niveau des systèmes permet d'éclairer le travail de CARE en matière de plaidoyer ou de changement au niveau des systèmes.

Engagement élargi 2 pour les programmes/initiatives au niveau du système : Alignement sur la Vision 2030 de CARE

- Les évaluations génèrent des preuves sur l'impact ou les résultats dans la vie de différents groupes de personnes grâce à l'adoption et à la mesure des **Indicateurs globaux d'impact et de résultats de CARE**, ainsi que de tout autre indicateur/élément probant qualitatif ou quantitatif pertinent ou requis pour la redevabilité et/ou à l'apprentissage par les différent-e-s acteur-ric-e-s (participant-e-s, partenaires, bailleurs, autres parties prenantes). Conformément à nos engagements de la Vision 2030, les femmes, les filles et les communautés marginalisées sont au cœur des évaluations.
- La collecte de données probantes sur l'impact ou les résultats répondent aux exigences minimales suivantes en matière de données quantitatives et qualitatives :

Évaluations du programme

L'évaluation du programme comprend au minimum un examen du programme qui rassemble des données probantes sur l'impact à partir de sources et d'interventions multiples, afin de comprendre les contributions à long terme du programme à des changements durables dans la vie de la population d'impact.

Ces évaluations du programme peuvent se faire au moyen d'Enquêtes d'impact stratégique (SII, Strategic Impact Inquiries), de méta-évaluations et d'évaluations de l'efficacité, répétées tous les trois à cinq ans.

QUANTITATIVE

- **Données secondaires :** Méta-analyse des données probantes existantes sur les indicateurs de CARE pour 2030, l'agence, les relations ou les structures des personnes (conformément au cadre de l'égalité de genre) ou d'autres domaines d'enquête.
- **Données primaires :** recommandées uniquement lorsqu'elles permettent de résoudre un domaine d'enquête qui ne peut être déterminé par les données secondaires.

QUALITATIVE

Données probantes sur le COMMENT et le POURQUOI des changements quantitatifs, d'autres changements inattendus, des réussites ou des échecs.

Évaluations d'impact au niveau des systèmes

- A. Si le changement au niveau des systèmes se fait par des activités de plaidoyer et d'influence,** la mise en évidence de l'impact se fait selon les étapes suivantes :

Avant d'obtenir une victoire en matière de plaidoyer ou d'influence :

Se concentrer sur la mesure de l'indicateur de CARE 2030 ind.17 (changements dans les structures formelles)

- **QUALITATIVE : Documenter le processus de plaidoyer ou d'influence,** via l'Outil de suivi du plaidoyer et l'Outil de compte-rendu sur l'impact du plaidoyer et de l'influence (AIIR).
- **QUANTITATIVE : Nombre de personnes susceptibles de bénéficier** de la victoire en matière de plaidoyer ou d'influence.

Une fois qu'une victoire en matière de plaidoyer ou d'influence a été obtenue :

Se concentrer sur la mesure de l'indicateur de CARE 2030 ind.17 (changements dans les structures formelles).

- **QUALITATIVE : Documenter la victoire** de plaidoyer ou d'influence, notamment la manière dont CARE et ses partenaires y ont contribué.
- **QUANTITATIVE : Nombre de personnes bénéficiant réellement** de la victoire en matière de plaidoyer ou d'influence. **Répéter ce processus tous les 2 ou 3 ans** après avoir obtenu la victoire.

- B. Si le changement au niveau des systèmes est obtenu par d'autres voies d'impact à l'échelle**

Questions d'évaluation à considérer :

- Quel système (ou systèmes) a changé à la suite de cette victoire ou de ce changement structurel ?
- Comment se sont produits le ou les changements au niveau des systèmes ?
- Quelle a été la contribution de CARE à ces changements au niveau des systèmes ? Quel rôle CARE a-t-elle joué pour soutenir les partenaires qui ont contribué au changement ?
- Quels ont été les résultats de ces changements au niveau des systèmes du point de vue de CARE et des autres acteur·rice·s des systèmes ?
- À quel niveau les changements du système ont-ils eu lieu (par exemple, local, provincial, national, régional, mondial, etc.) et ont-ils finalement changé la vie des personnes ?

	<ul style="list-style-type: none">• Combien de personnes ont vu leurs vies s'améliorer grâce à la contribution de CARE à ces changements au niveau des systèmes ? <p>QUANTITATIVE : Données probantes provenant de sources primaires ou secondaires démontrant l'impact ou les résultats des contributions de CARE dans la vie des personnes. Cela peut comprendre l'estimation de l'impact à partir de données secondaires ou d'un échantillon raisonnable utilisant des données primaires (c'est-à-dire la modélisation). Se concentrer sur la mesure des indicateurs de CARE 2030 16 (normes et mouvements) et 15 (force des systèmes de services).</p> <p>QUALITATIVE : Données probantes sur le COMMENT et le POURQUOI des changements quantitatifs, d'autres changements inattendus, des réussites ou des échecs.</p>
<ul style="list-style-type: none">• Les données probantes, relatives à l'impact ou aux résultats, générées par l'évaluation sont communiquées au Système d'information et de rapportage sur l'impact des projets et des programmes (PIIRS), qui suit et compile les chiffres agrégés afin d'évaluer les progrès réalisés par CARE dans le cadre de sa Vision 2030 et de ses engagements mondiaux.	

4. Engagements élargis pour l'évaluation des stratégies de programme

Engagement élargi 1 pour les stratégies de programme : Assurer des ressources suffisantes pour l'évaluation

- Dans la mesure du possible, les entités de CARE (Membres, Affiliés, Candidats, équipes régionales, équipes mondiales, bureaux-pays) constituent des fonds et/ou des ressources pour examiner stratégiquement et périodiquement leurs progrès par rapport aux engagements de leurs stratégies de programme individuel.

Engagement élargi 2 pour les stratégies de programme : Alignement sur la Vision 2030 de CARE

- Les évaluations de stratégies de programme consistent au minimum en des **examens de la stratégie du programme à mi-parcours et à la fin de la stratégie** afin de recueillir des données probantes relatives aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques, ainsi qu'à la contribution et à la correspondance de la stratégie aux priorités stratégiques mondiales de CARE. Ces évaluations de la stratégie du programme peuvent se faire au moyen d'examen multipartites.

V. LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS POUR RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE CETTE POLITIQUE

La mise en place de **comités d'évaluation** est nécessaire pour l'organisation et la mise en œuvre de toutes les phases d'un processus d'évaluation, y compris l'application des principes et des engagements de la présente politique. Les comités d'évaluation ne doivent pas nécessairement être des structures formelles. Ils devraient toutefois être des espaces de coordination, de redevabilité et de partage, où seraient représentés :

- a) les responsables de la mise en œuvre du projet, de l'initiative, du programme ou de la stratégie (par exemple le personnel de CARE, le personnel du partenaire, le groupe d'évaluation externe) ;
- b) les groupes d'impact ou les groupes cibles (par exemple les participants.es au projet) ; et

c) les parties prenantes censées prendre des mesures sur la base des conclusions de l'évaluation (par exemple les bailleurs).

La responsabilité de la mise en place des comités d'évaluation incombe principalement aux entités de CARE qui mettent en œuvre le projet, le programme, l'initiative de changement au niveau des systèmes ou la stratégie de programme.

Le tableau suivant présente les principaux responsables des différents engagements de la politique :

Engagement politique	Responsabilité
Évaluation de projets	
Assurer des ressources suffisantes pour l'évaluation	Partenaire membre de CARE (CMP) titulaire du contrat ³ , avec le pays/l'équipe de mise en œuvre
Engagement avec les différent-e-s acteur-ric-e-s pour l'évaluation et la mise en place d'un comité d'évaluation	Pays/équipe de mise en œuvre
Aligner l'évaluation sur la Vision 2030 de CARE	Partenaire membre de CARE (CMP) titulaire du contrat, avec le pays/l'équipe de mise en œuvre. Avec le soutien du Membre chef de file (LM) ⁴ si possible
Assurer la qualité des termes de référence de l'évaluation et du rapport d'évaluation	Partenaire membre de CARE titulaire du contrat (CMP), avec le pays/l'équipe de mise en œuvre. Avec le soutien du LM si possible
Transparence	Partenaire membre de CARE titulaire du contrat (CMP), avec le pays/l'équipe de mise en œuvre. Avec le soutien du LM si possible.
Plan de réponse à l'évaluation : Action et apprentissage (y compris les rapports PIIRS)	Pays/l'équipe de mise en œuvre avec le Partenaire membre de CARE titulaire du contrat. Avec le soutien du LM si possible.
Renforcement des capacités	Tous : Partenaire membre de CARE titulaire du contrat (CMP), pays/équipe de mise en œuvre, LM, équipes régionales, équipes des domaines et des voies d'impact, secrétariat de CI
Évaluations de programmes, des initiatives de changement au niveau du système ou des stratégies de programme	
L'affectation des ressources et la mise en œuvre d'initiatives de changement au niveau du système/les revues des programmes	Membre/Affilié/Candidat de CARE, équipe des domaines ou des voies d'impact dirigeant le programme

³ Un partenaire membre de CARE International (CI) est tout Membre, Candidat ou Affilié de CI qui soutient une présence particulière de mise en œuvre de CI, principalement en participant à une ou plusieurs activités de programme ou de projet. La participation peut prendre la forme d'un financement, d'un contrat avec un bailleur du partenaire membre de CI, la fourniture d'une assistance technique ou de toute autre forme d'engagement

⁴ Un Membre de CI désigné avec la responsabilité et l'autorité juridiques ultimes pour et le fonctionnement du bureau de pays de CI et le travail de CI dans un pays donné.

L'affectation des ressources et la mise en œuvre des revues de la stratégie	Membre/Affilié/Candidat de CARE, bureau-pays, bureau régional, équipe des domaines ou des voies d'impact dirigeant la stratégie
Responsabilité en matière d'adoption de la politique	
Superviser la socialisation et l'application de la politique et des orientations connexes	Tous les Membres/Affiliés/Candidats de CARE Secrétariat de CI
Suivi des progrès réalisés concernant l'application des engagements	Secrétariat de CI
Examen et mise à jour de la politique	Secrétariat de CI

VI. RESPONSABILITÉ

Cette politique d'évaluation sera révisée tous les trois ans. La présente politique n'aura pas de rapport formel et de processus de redevabilité interne pour évaluer le progrès par rapport aux engagements de la politique. Toutefois, à des fins d'apprentissage interne, le système PIIRS géré par le Secrétariat de CI fournira aux membres, aux affiliés et aux candidats de CI certaines données recueillies annuellement qui se rapportent aux pratiques d'évaluation de CARE.

VII. POLITIQUES ASSOCIÉES ET AUTRES RÉFÉRENCES

Politiques ou lignes directrices associées : Cette politique complète les [Principes de programmation](#), la [Politique d'égalité de genre et d'inclusion](#), [l'Approche MEAL](#), [les Principes et normes](#) et le [Cadre de redevabilité de CARE](#).

Références associées

1. [Phases du processus d'évaluation](#)
2. [Conseils et modèle pour la budgétisation de l'évaluation](#)
3. [Modèle de termes de référence pour l'évaluation et Liste de contrôle pour apprécier les propositions des évaluateurs](#)
4. [Modèle de rapport d'évaluation et Liste de contrôle de la qualité du rapport d'évaluation](#)
5. [Modèle de Plan de réponse de la Gestion de l'évaluation](#)